

26 juin 2009 -14:18

Appartient à [Conseil des ministres du 26 juin 2009](#)

Agents de l'Etat

Formations certifiées des agents de l'Etat

Formations certifiées des agents de l'Etat

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui propose des solutions concrètes pour l'organisation pratique des formations certifiées.

Les formations certifiées ont été créées pour inciter les agents des services publics fédéraux à parfaire leurs connaissances professionnelles. Le travailleur qui réussit l'examen a droit à une prime de développement des compétences.

Le projet soumis par le ministre de la Fonction publique Steven Vanackere règle l'octroi de la prime aux agents qui ont bénéficié d'une promotion. Les agents qui sont inscrits pour une formation pourront changer de formation tant qu'ils n'ont pas été invités à suivre la formation précédemment choisie. Des mesures seront prises pour les fonctionnaires de niveau A qui sont passés du statut de contractuel à celui de stagiaire et pour les barèmes 20E et 22A.

La prime octroyée au fonctionnaire vaut tant qu'il se trouve dans une situation d'activité de service ou de 'disponibilité' et pour l'agent contractuel tant que son contrat est en cours.

Désormais, les formations certifiées ne seront plus seulement organisées par l'Institut de formation de l'administration fédérale mais aussi par des services de formation reconnus.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe